

Compte-rendu du conseil d'UFR du 09 AVRIL 2019

Membres présents non votants :

Yannick VANPOULLE (YV) : directeur et président du conseil

Francine MORISSE : directrice administrative

Membres présents votants :

Emmanuelle CANET-SOULAS, Claude CHIOCCI, Patrick FARGIER, Perrine MARIEL, Emma GUILLET-DESCAS, Pierre LORCA, Virginie PILLAT, Guillaume MARTINENT, Guillaume BODET, David OLIVIERI, Valentine KAYSER, Clément BAUDIN, Sally DESSIMOND, Florian DILAS, Tiffany PROT.

Avaient donné procuration:

Aymeric Guyot à Emmanuelle CANET-SOULAS

Secrétaire de séance : Florence ALLAMANCHE, secrétaire de direction

Quorum atteint : 16 votants

Y.VANPOULLE ouvre la séance à 18h15, présente l'ordre du jour puis expose le mode de fonctionnement du conseil ainsi que la périodicité des séances. Un tour de table est fait pour la présentation de chacun.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR DU 07/02/2019 : le compte-rendu est approuvé par 9 voix pour et 7 abstentions.

PARTIE A

❖ Université Cible : position du conseil sur les conclusions des propositions du groupe de travail du pôle de formation et de recherche éducation, enseignement et sport (GT PFR EES)

YV présente rapidement les points en débat dans les différents GT. Dans le cadre du PFR « éducation, enseignement et sport », il y a eu 3 GT dont deux ont fait des propositions hors lettre de cadrage. Le Conseil pourra abonder ou faire des remarques sur ces travaux.

- GT Recherche :

Le regroupement par pôle se trouve plutôt sur la base d'un regroupement administratif dans un 1^{er} temps puis d'enseignement et de diplômes dans un second temps.

Les E-C se questionnent sur leur recherche dans le pôle EES. Ils se sentent parfois en décalage avec la thématique de l'éducation. Il est ressorti lors des discussions dans le GT l'intégration des E-C dans le pôle tout en maintenant leur activité et thématique de recherche, et avec la création d'axes transversaux non obligatoires qui rassembleraient des thématiques communes.

La demande n'est pas d'obliger les changements de thématique de recherche mais de laisser la possibilité de créer des partenariats avec les collègues dans le pôle

Les E-C d'éducation seront rattachés au PFR mais aussi à des laboratoires de recherche qui peuvent être hors PFR., ce qui poserait un problème pour les créations de postes.

Pour le LIBM se pose la question de la double appartenance : primaire au pôle et secondaire en santé (ou inversement) avec une alerte sur les moyens dans le cas d'un double rattachement.

Les thématiques sont très disparates et cela va entraîner des difficultés de rechercher des thématiques communes. En revanche, elles auront un intérêt et ne seront pas artificielles, mais qui va s'y investir ? Selon le président, comme il existe deux SFR (CRIS avec un existant et RELYS qui n'existe pas encore mais qui va se développer) et beaucoup de thématiques, chacun va continuer d'exister dans son domaine. Il y a tout de même un enjeu sur **ECP** Education Cultures Politiques basé en co-tutelle à Lyon2 avec les équipes d'accueil EA de Lyon2 et de l'UJM.

Il faudra donc être vigilant sur la composition des commissions recherche dans le PFR et sur qui participera aux décisions pour les profils de poste d'autant que l'ENS, sans faire partie du PFR, a fait une présentation de ses 31 masters via l'IFE ce qui pourrait laisser craindre une incidence sur les recrutements des E-C.

Par ailleurs, est-ce que l'université est prête à soutenir les thématiques internes au pôle : affichage ou réalité ?

En raison des classements internationaux, la gouvernance aurait intérêt à ce que les deux laboratoires L-VIS et LIBM soient ensemble pour faire une recherche plus large sur le sport.

- GT Formation :

Concernant le CU1C :

Le travail des membres du GT issus de l'UFR STAPS a été de faire accepter au pôle la position de l'UFR STAPS.

Le GT s'est positionné en dehors de la lettre de cadrage à savoir **hors du collège universitaire de 1^{er} cycle (CU1C) et avec un 1^{er} cycle dans le pôle.**

Lors de la synthèse des travaux de groupe en séance plénière, il semblerait que certains arguments pour ne pas rejoindre le CU1C comme par exemple la délivrance de la carte professionnelle pour le DEUG aient été entendus par la gouvernance.

Une présentation du CU1C est faite aux étudiants membres du conseil et, selon eux, les étudiants de Lyon1 témoignent de peu d'intérêt pour la question.

Par ailleurs, le conseil est informé de rumeurs qui circulent sur le fait que l'UFR Staps serait d'accord pour intégrer le CU1C. Au regard de cette information et après discussion sur la communication à adopter pour faire officiellement connaître sa position, le conseil décide à l'unanimité d'inviter la gouvernance de Lyon1 lors d'un conseil exceptionnel.

Il existe des inquiétudes au sein de l'UFR STAPS par rapport au collège de 1^{er} cycle qui prévoit d'intégrer tous les étudiants de licence et d'obtenir tous les moyens afférents. Or, pour l'UFR STAPS, la réussite des étudiants est due à leur accompagnement ; il faut donc se battre pour poursuivre cet accompagnement et pour maintenir au sein de l'UFR les personnels administratifs qui gèrent nos étudiants.

Ces inquiétudes ont déjà été largement débattues et synthétisées lors des conseils précédents. Elles ont déjà donné lieu à un vote.

Les Sciences de l'éducation adhèrent à ce point de vue tandis que l'ESPE est plus réticente.

Points de débats :

Consensus dans le pôle pour y conserver nos formations avec l'enjeu de faire accepter et conserver notre spécificité, en mettant en avant notre côté professionnalisant et le profil de nos étudiants qui trouvent rapidement du travail à la sortie des études.

Par ailleurs, il subsiste des difficultés pour s'accorder avec l'ESPE qui, même si cela va à l'encontre de la position nationale, souhaite récupérer toutes les formations jusqu'à l'agrégation externe et cela poserait problème au Département EM qui se viderait.

Si cela paraît peu probable pour l'agrégation externe, il faut rester vigilant quant à l'agrégation interne pour ne pas perdre la main dessus, au sein du pôle, d'autant que nous avons d'excellents résultats.

- GT Organisation et Gouvernance :

Le GT s'est positionné sur une logique démocratique en distinguant le législatif de l'exécutif et en proposant les commissions nécessaires à ce fonctionnement : commission formation, recherche, gestion des emplois et des compétences avec un président dans chacune d'elles, émanant de chacune d'elles et membre du conseil de pôle, un conseil de pôle, organe de décisions, qui élit et propose son président différent du directeur et propose un directeur et un directeur adjoint nommé in fine par la présidence de l'université. Les Directeur et Directeur adjoint ne sont pas issus de la même structure.

Le fait que le Directeur ne soit pas le décisionnaire garantit l'autonomie du pôle.

Ce choix de fonctionnement démocratique avec cette distinction des pouvoirs risque de ne pas être accepté. Il s'agit d'une vision différente de celle de la gouvernance de l'UCBL.

Le conseil accepte que Y. VANPOULLE continue l'argumentation pour la constitution du conseil de pôle, avec 1 représentant de chaque composante, **directeurs de pôles** et une élection pour les autres membres. Ce point a soulevé un désaccord au sein du GT, les Sciences de l'Education préférant être plus représentées.

Remarque : comme pour le GT Formation, l'ENS a fait remonter via l'IFE le nombre de leurs d'E-C.

❖ Dénomination du nom du pôle

Il a été remonté au GT Organisation notre volonté de changer le nom du PFR car le mot Sport relégué en fin n'est que trop rarement prononcé et son acronyme EES peu parlant.

Le conseil accepte à l'unanimité « éducation et sport »

❖ Renouvellement du conseil et approbation du renouvellement des personnalités extérieures

Présentation de quatre personnalités extérieures :

- Représentant du CROS : Christian LEVARLET
- France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes (François BLANCHARDON président)

- Représentant de la DRDJSC : Bruno FEUTRIER, Directeur régional adjoint
- Personnalité reconnue pour ses compétences (sénateur) et représentant Villeurbanne et le Grand Lyon : Gilbert-Luc DEVINAZ

Il est cependant constaté le manque d'assiduité des personnalités extérieures et pour pallier ces absences, YV propose de retenir, lors de deux conseils spécifiques dans l'année, des thématiques qui pourraient les intéresser.

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement des 4 personnalités extérieures.

❖ **Renouvellement des 4 postes d'enseignants contractuels visés par l'article L 954-3 (ex-PAST)**

La commission des personnels s'est prononcée favorablement sur la reconduction de ces 4 postes

- F Ponsin
- O Bolliet
- C Chiocci
- P Nicolino

Le conseil approuve par 15 voix pour et 1 abstention

❖ **Prime d'intéressement pour les personnels Biatss au titre de la Formation Continue**

Il s'agit d'un vote par anticipation car le calendrier ne cadre pas avec les dates de Conseil et les demandes de remontées de la gouvernance. L'idée de cette mise en œuvre est de permettre aux personnels BIATSS, et notamment ceux non chargés de FC, de reconnaître la charge de travail supplémentaire leur incombant et relevant de la FC.

L'an dernier, le conseil s'était positionné pour un partage différencié de la prime en fonction du niveau de responsabilités et de la charge supplémentaire liée à l'activité de FC. Mais les personnels pouvant en bénéficier ont choisi de percevoir le même pourcentage que les autres personnels.

• Vote 1 :

Accord de principe et par anticipation pour la mise en place de l'intéressement pour les personnels Biatss si le bilan des comptes de Formation continue respecte les conditions requises.

Le conseil approuve à l'unanimité la mise en place de ce principe.

• Vote 2 : choix entre deux propositions

Proposition 1 :

L'attribution de l'intéressement pourra varier entre 18% et 22% du régime indemnitaire de l'agent sur une base égalitaire. Ce pourcentage sera fonction des résultats.

Proposition 2 :

L'attribution de l'intéressement pourra varier entre 18 et 25% du régime indemnitaire de l'agent avec une différenciation d'un écart maximum de 5% pour les personnels ayant une fonction de management et dont les missions auront été particulièrement impactées par l'activité de la Formation continue.

Le conseil approuve la proposition 1 de laisser la répartition égalitaire entre tous avec 9 voix, 2 pour la proposition 2 et 4 abstentions.

❖ **Profils postes contractuels et ATER 2019**

Besoins enseignements	Missions transversales	Besoins contractuels postes	Besoins postes ATER
Physio : 268 heures		Contractuel physio-anatomie- biomécanique	physio
Anatomie : 324 heures L1			
Biomécanique : 166 heures L2			biomécanique
Psycho : 600 heures de L1 à Master		Contractuel psycho	ATER psycho
Socio- management : 626 HTD (L2, DEUST, Management)		Contractuel socio-management	ATER socio
Socio- management innovation :	Aide au développement projet innovation		Mi-temps ATER socio
Histoire : 661 heures (L1-L3)		Contractuel histoire	
Pédagogie, professionnalisation; suivi de stage DEUST Animation : 410 heures	Coordination formation DEUST AGAPSC Animation	Contractuel psychopédagogie et gestion DEUST AGAPSC Animation	

Aide au développement projet innovation : O.Nier a obtenu une décharge de service pour son projet et ce serait sa start-up qui payerait le poste d'Ater (voté en CAC).

Y. Vanpouille trouve regrettable qu'il y ait un fonctionnement parallèle à la commission des personnels et au conseil d'UFR pour ce type de projets.

Pour la rentrée prochaine, comme il nous est proposé que des CDD et pas de titulaires, la direction fait la demande de 5 enseignants contractuels pour 384 heures d'enseignement chacun (sans recherche) et payés environ 1700 euros par mois. Cette situation n'est pas satisfaisante.

Pour rappel : nous avons obtenu en 2018, 4 postes ORE et 1 contractuel (ex- PAST) non pourvu ; la gouvernance a conservé la masse salariale et le gouvernement n'a pas reporté les budgets ORE pour cette année.

En Histoire, 661 heures (L1- L3) sont nécessaires et ce nombre interpelle certains membres du conseil.

Y.VANPOULLE précise que le manque d'enseignants titulaires en histoire pour les L1 est dû pour partie au glissement des enseignants sur le Master Egal'APS et que l'an prochain, aucun CM de L1 ne sera assuré par un enseignant titulaire de l'UFR.

Pour P. Lorca, cela est problématique; les groupes disciplinaires doivent faire des choix et les disciplines doivent assurer les heures dont elles sont responsables.

Cet état de fait remet en cause également la qualité prévue dans les maquettes.

Le conseil approuve les profils mais la discussion qui s'en suit, sur la part importante prise par des contractuels dans les enseignements et les difficultés parfois rencontrées par eux pour s'adapter aux enseignements, conduit le conseil à aborder la question des responsabilités dans les enseignements.

Le conseil souhaite ainsi prendre position pour toutes les UE et fait remonter ce point en partie A.

Position sur la part des enseignements effectués par les contractuels :

- La responsabilité et la coordination d'UE doit être assurée par un enseignant titulaire
- Une proportion minimale des enseignements effectifs des CM doit être assurée par des enseignants titulaires, et ce sur les deux promotions d'Automne et de Printemps s'il y a lieu.
- La définition de ce pourcentage est à déterminer et à valider par la Commission Formation

Le conseil approuve à l'unanimité la position précédemment citée sur la part des enseignements effectués par les contractuels.

❖ **Compléments optionnels DU pratique d'éducation somatique (cf CR commission formation)**

- Compétence de mise en œuvre des acquis du DUPES en milieu professionnel/stages
- Formation d'assistant pédagogique
- Mise en place de séminaires

Ce sujet est remonté en partie A car il a été demandé, en commission formation, au porteur du projet un rapport sur ce sujet.

Le conseil approuve mais demande qu'un rappel soit fait sur la finalisation de l'écriture des documents tels que déjà demandés par la commission formation.

PARTIE B

❖ **Calendrier des formations professionnelles et de l'alternance et des formations LMD**

- Formations professionnelles et de l'alternance

DEUST agent de développement de club sportif ADECS 2019 2020 2ème année

DEUST agent de développement de club sportif ADECS 2019 2021

DEUST activités de pleine nature APN promo 2018-2020

DEUST activités de pleine nature APN 2019_2020 1ère année

DEUST activités de pleine nature APN 2020 2021 2ème année

DEUST métiers de la forme MF 2ème année 2019 2020

DEUST métiers de la forme MF promo 2019 2021

DEUST activités aquatiques AA 2019 2020 2ème année
DEUST activités aquatiques AA 2019-2020 et 2020-2021
DEUST Animation 2019 2020 2ème année
DEUST Animation 2019-2020 et 2020-2021
LP développement social et médiation par le sport DSMS 2019 2020
LP santé, vieillissement et activités physiques adaptées SVAPA 2019-2020
LP gestion et développement des organisations sportives GDOS 2019-2020

- Formations LMD

L1 STAPS Sciences et techniques des activités physiques et sportives
L2 STAPS Sciences et techniques des activités physiques et sportives
L3, STAPS parcours APA-S activités physiques adaptées et santé
L3 STAPS parcours EM éducation et motricité
L3 STAPS parcours ES entraînement sportif
L3 STAPS parcours MS management du sport
M1 mention management du sport, parcours MOS management des organisations sportives
M2 mention management du sport, parcours MOS management des organisations sportives
M1 mention EOPS entraînement et optimisation de la performance sportive, parcours PPMR
préparation physique mentale et réathlétisation
M2 mention EOPS entraînement et optimisation de la performance sportive, parcours PPMR
préparation physique mentale et réathlétisation
M1 mention APA-S activités physiques adaptées et santé, parcours IGAPAS intervention et gestion en
APA-S
M2 mention APA-S activités physiques adaptées et santé, parcours IGAPAS intervention et gestion en
APA-S
M1 mention MEEF métier de l'éducation et de la formation, parcours EPS éducation physique et
sportive
M2 mention MEEF métier de l'éducation et de la formation, parcours EPS éducation physique et
sportive promo A : étudiants ayant réussi le M1 et le concours
M2 mention MEEF métier de l'éducation et de la formation, parcours EPS éducation physique et
sportive promo B : étudiants ayant réussi le M1
M1 mention Etudes sur le genre, parcours EGAL'APS Egalité dans et par les activités physiques et
sportives.

Le conseil approuve à l'unanimité les calendriers.

❖ **Validation de responsabilités**

- Responsable de la coordination des Masters : Bénédicte Vignal
- Responsables de formation :
 - Licence professionnelle GDOS : Eric Boutroy à partir de Septembre
 - Master Mention Management du sport (MS) : Guillaume Bodet.
 - L3 Management du sport (MS): Charles Gueye

❖ **Ajustements maquette L2 (cf. CR commission formation)**

- Ouverture d'un groupe randonnée hiver/été en APPN L2 dans l'« UE APPN »
- Ouverture d'un groupe MTU Danse et neurosciences en L2 dans l'« UE MTU »

- Modification de l'UE sciences d'appui pour le parcours entraînement par management de clubs sportifs

❖ **Utilisation des reliquats FOCAL**

- Suite à appel à projets de l'université, le CCC Formations Pro a élaboré 6 projets pour une demande d'utilisation des reliquats FOCAL d'un montant de 84 200 € au titre de 2014 et 2015
 - Plateau Technique Musculation
 - Classes virtuelles
 - UFR STAPS connectée
 - Enseignement des activités de pleine Nature et évaluation
 - Création d'un centre d'application, partenariat avec le CLE
 - Fauteuils, Joëlettes et accessibilité aux pratiques physiques.
- Par ailleurs, en complément du dernier projet présenté, V. Pillat propose aux étudiants de monter également un projet en lien avec le handicap pour solliciter une subvention auprès du FSDIE.

PARTIE C : POUR INFORMATION

- ❖ **Etat et présentation du budget rééquilibré concernant le colloque Football** par et pour les femmes suite à la demande de réajustement émise au précédent conseil dans le cadre de la demande de subvention d'un montant de 700 euros : l'équipe en charge du colloque n'a pas fait remonter le nouveau budget à l'équilibre car elle est toujours en attente de réponse pour des subventions.
- ❖ **Bilan financier et budget du congrès national de l'ANESTAPS** (25 au 28 octobre 2018) suite à l'accord d'une aide financière de l'UFR STAPS d'un montant de 4000 Euros.

Les étudiants exposent leur bilan qui présente un déficit de 3768 €. Malgré ce déficit, ils estiment avoir plutôt bien géré l'événement et ne pas être trop dans le négatif en comparaison avec d'autres STAPS qui avaient également organisé ce congrès.

Le déficit sera compensé sur les fonds propres grâce aux différentes manifestations internes au BDE et au fonds de roulement laissé par l'ancienne équipe du BDE.

Trois cent personnes ont participé au congrès ; les repas ont en partie été pris à Flunch mais les étudiants organisateurs ont également préparé de nombreux repas.

Un tournoi tourné sur l'handisport avait été organisé ainsi que des tables de travail, AG et formations sur des sujets très divers comme le handicap, la gestion de projets associatifs, la loi ore ou encore l'orientation et insertion professionnelle pour intéresser un large public.

Mise en place d'une brigade citoyenne pour sensibilisation autour des thèmes de l'écologie et du harcèlement avec des personnes de confiance pour aider à la prise de parole sur ce thème. Il s'agit là d'une première et cette expérience sera renouvelée dans d'autres villes.

- ❖ **Y.Vanpouille demande au BDE de présenter leurs projets accompagnés des besoins deux fois dans l'année:**

- Le principe est d'avoir une présentation de l'ensemble des projets suffisamment tôt pour permettre un accompagnement par l'UFR au besoin.
- La présentation devra se faire en 2 temps :
 - En fin de Semestre de printemps pour le semestre d'automne : donc au prochain conseil du 4 Juin pour le semestre prochain
 - Lors de l'élaboration du budget initial en octobre

L'UFR prévoit de mettre en place un enseignant responsable des coopérations avec le BDE sur le modèle du VP vie étudiante de l'université autre que le Directeur.

- ❖ **Y Vanpouille expose les difficultés du DEUST Animation** depuis une année en raison de l'absence d'enseignants titulaires. Le responsable de la formation, enseignant titulaire étant en congés maladie depuis plus d'un an et sa remplaçante, en CDD, étant en congés maladie depuis quasiment son arrivée, il a été demandé à la gouvernance, l'autorisation de recruter un CDD à 100 % dès le mois de mai pour terminer l'année et préparer la rentrée ainsi qu'un poste de second degré titulaire.
- ❖ **La responsable de la gestion des moyens de la DEVU** a fait parvenir cette semaine par mail le montant des HRS alloué à l'UFR en demandant la répartition de ces heures pour le 14/05/19. Un délai a été demandé par la Direction STAPS car la commission des personnels en charge de cette répartition avant la présentation et le vote au conseil est prévue le 16 mai.
Un conseil d'UFR supplémentaire sera mis en place pour voter cette répartition.
- ❖ **Le conseil décide d'une séance supplémentaire** avec Invitation de la gouvernance de Lyon1 et répartition des HRS

Fin du conseil : 21h15